

2 psychiatres condamnés en janvier 2013 rejugés en appel le 17 septembre 2014 à Versailles.

Le tribunal correctionnel de Pontoise a condamnés le 30 janvier 2013

deux spécialistes de l'hôpital de Moisselles, Val d'Oise, après la mort le 14 mars 2004 de Florence Edaine, âgée de 28 ans.

Les docteurs Mestres et Ruinart de Brimont ont été reconnus responsables d'homicide involontaire et condamnés à douze mois de prison avec sursis et de 1500 euros amendes à verser à la famille.



Des éléments accablants

Florence Edaine, sans antécédent psychiatrique mais après des troubles du comportement depuis une semaine, a été admise à l'hôpital de Moisselles et a succombé à une fausse route.

Plusieurs expertises, demandées par le juge d'instruction, tant médicales que psychiatriques montrent l'étendue de la défaillance de la prise en charge de Florence par le Docteur Ruinart de Brimont et la prescription fautive et inadaptée de neuroleptiques par le docteur Mestres le dimanche 14 mars 2004 avec le maintien d'une alimentation par voie orale.

L'état de Florence à Moisselles s'est fortement dégradé au fil des 6 jours, les problèmes de fausses routes de déshydratation n'ont pas été pris en compte.

Sa famille avait interdiction de la voir, ni de rentrer en contact avec elle pendant son hospitalisation.

Le matin du décès elle présente un encombrement respiratoire, une fièvre et une déshydratation importante. Mais le Docteur Mestres n'a pas décidé de la transférer aux urgences, ni d'interrompre le traitement des neuroleptiques.

La patiente est morte seule dans sa chambre, puisque les infirmières se sont aperçues de son décès quand l'urine est passée sous la porte.

La famille n'a pas été appelée le matin, ni prévenue de son décès, c'est lorsque la maman a téléphoné pour la deuxième fois de l'après-midi qu'on lui a dit.

Ni le docteur Mestres médecin de garde, ni le docteur Ruinart de Brimont référent et chef de service, n'ont jugés bon d'arrêter les neuroleptiques qui ont provoqués ces effets secondaires.

Par deux fois, les analyses réclamées qui auraient déterminées l'aggravation de l'état de santé de Florence n'ont pas été faites. Comme le signalent les experts, aucune décision de transfert vers un service d'urgences médicales n'a été prise.

Le docteur Ruinart de Brimont n'écrivait pas ses prescriptions, donc le dossier médical des médecins s'est retrouvé vide.

Le directeur de l'hôpital de Moisselles, Jean-Marie Karman, a indiqué que les deux praticiens exerçaient toujours, 10 ans après, au sein de l'établissement car il ne fallait pas leurs donner « la double peine »

Les psychiatres ont fait appel

Le jugement en appel va avoir lieu le mercredi 17 septembre à 14h à Versailles